

Département de la Loire
Canton de Charlieu
Commune de PRADINES

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

En exercice : 15
Présents : 10
Votants : 10

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-huit janvier, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués par Monsieur le Maire se sont réunis sous la présidence de Monsieur Charles BRUN, Maire.

Etaient présents : PIVOT Laurent, HETSCH Jean-Marc, LACOUR Danielle, Magali BOULLIER, Patrick LARRAY, Jean-Marc SCHIMITZ, AUPERT Mickaël, Mickaël GOUJON, MONDIERE Hubert.

Absents : FESSY Véronique, Sylvie DENIS, SEIGNERET Ludivine, Maxime GASDON, RIVIERE Mickaël.

Quorum : atteint.

Secrétaire de séance : Hubert MONDIERE

Date d'envoi de la convocation : 23 janvier 2025.

PARTICIPATION AUX FRAIS DE CHAUFFAGE ET D'ENTRETIEN DE LA SALLE DES SPORTS DU COLLEGE DE REGNY

Monsieur le Maire informe le Conseil que nous avons reçu un courrier de la Mairie de Régny sollicitant une participation de la commune pour la part des 47 collégiens habitant Pradines.

Cette participation contribue à réduire la dépense de la Mairie de Régny et qui est relative aux frais de chauffage et d'entretien de la salle des sports mise à disposition des collégiens.

Le montant de la participation 2024 s'élève à 893 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte de verser cette participation pour un montant de 893 € relative aux frais de chauffage, d'entretien de la salle des sports du collège de Régny.

Le secrétaire de séance,
Hubert MONDIERE

A Pradines, le 28 janvier 2025.
Le Maire,
Charles BRUN.